

## Rapport du Président

Commission permanente  
du lundi 30 juin 2025  
**N° CP-2025-5-8-8**  
**N° applicatif 12042**

### 8<sup>ème</sup> Commission

Commission Efficacité et sobriété financière

### Direction

Direction des finances

### Service consulté

## **GARANTIE D'EMPRUNT - CENTRE DE READAPTATION SPECIALISE SAINT LUC - CONSTRUCTION D'UN EHPAD A SAVERNE**

Résumé : Il vous est proposé d'accorder la garantie d'emprunt au Centre de Réadaptation Spécialisé Saint Luc à hauteur de 100 % pour un prêt d'un montant total de 15 041 803 € à souscrire auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement d'une opération de construction d'un Établissement Hébergeant des Personnes Âgées Dépendantes de 88 lits situé Cote de Saverne à SAVERNE.

Au cours de sa séance du 1<sup>er</sup> juillet 2021 (n°CD-2021-6-0-4), le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace a donné délégation à la Commission permanente pour examiner les demandes de garantie d'emprunt.

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation une demande de garantie d'emprunt émanant du Centre de Réadaptation Spécialisé Saint Luc pour un prêt PHARE d'un montant de 15 041 803 € à souscrire auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour l'opération de construction d'un Établissement Hébergeant des Personnes Âgées Dépendantes de 88 lits situé Cote de Saverne à SAVERNE.

Le financement prévisionnel de cette opération est prévu selon le tableau ci-après :

Emprunts CDC garantis	15 041 803,00 €
Subventions	3 903 696,00 €
Fonds propres	144 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>19 089 499,00 €</b>

Les caractéristiques financières du Prêt sont précisées dans le contrat de prêt n°172114 émis par la Caisse des Dépôts et Consignations et joint en annexe.

En cas de mise en jeu des garanties, les crédits d'avances en garantie d'emprunt seront inscrits au chapitre 65 nature 65182.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- D'accorder la garantie d'emprunt de la Collectivité à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un Prêt PHARE d'un montant total de 15 041 803 euros souscrit par Le Centre de Réadaptation Spécialisé Saint Luc auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de Prêt n°172114. Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante du présent rapport.

Ce prêt est destiné à financer l'opération de construction d'un Établissement Hébergeant des Personnes Âgées Dépendantes de 88 lits situé Cote de Saverne à SAVERNE.

La garantie de la Collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 15 041 803 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

La garantie est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

- De s'engager pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, les ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

- De m'autoriser à entreprendre toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision ainsi que tout avenant intervenant par la suite et portant exclusivement sur une diminution des taux d'intérêt.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.